



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlement numéro V680-2022-06

**Avis public** est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V680-2022-06	Règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements	L'objet de ce règlement consiste à ajouter un panneau d'arrêt, limiter la vitesse à 40 km/h et interdire le stationnement du côté de rue impaire (adresse) sur le chemin du Golf.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 22 septembre 2022**

**Patrice de Repentigny, notaire  
Greffier**